

Le Petit Briennon

Le mot du maire

Avec Panneau Pocket
votre village est dans
la poche !



Publication de la commune de Briennon

n°9 - Décembre 2024

En ce mois de décembre propice à faire le bilan de l'année écoulée et l'évocation des perspectives de celle à venir, mes premiers mots vont pour les personnes qui nous sont chères et qui nous ont quittées cette année.

Même si malheureusement elles sont nombreuses, Je voulais faire part d'une pensée particulière pour 2 anciens élus qui ont eu différentes fonctions municipales mais aussi dans des associations communales.

Je veux donc les remercier pour leur engagement dans notre commune. Monsieur Jean-Charles Moncorgé qui fût adjoint (de 1989 à 1995) et Monsieur Alain Doucet qui fût conseiller municipal (de 1995 à 2008), puis adjoint (de 2008 à 2014).

Aussi nous avons connu cette année d'autres moments meilleurs, avec la célébration du 25ème anniversaire de la signature du serment de jumelage. En présence d'une délégation de Lassée conduite par mon homologue, le renouvellement de cet engagement porteur d'espoir a été signé pour 5 ans.

Plusieurs réalisations sur la commune ont été faites. Certaines sont détaillées dans les pages suivantes, mais d'autres parties notamment de voirie se sont achevées, comme un tronçon de la route des Chambon, ainsi qu'un kilomètre de la route des Guittons. Nous avons aussi poursuivi notre engagement sur les économies d'énergie en remplaçant en technologie LED, 81 points lumineux de l'éclairage public.

Nous continuerons en 2025, sur ces mêmes sujets, en changeant les 66 points lumineux restants. L'ensemble de l'éclairage public de la commune sera alors complètement en LED. La voirie rurale verra 2 tronçons rénovés, une partie du chemin du Bois Cartal et une autre de la route des Chambons.

Un événement important pour l'organisation future de la commune aura lieu en ce début d'année. Je veux parler du recensement. Je vous invite à réserver le meilleur accueil aux 3 agents recenseurs et de répondre aux questions le plus précisément possible. Ceci permet suivant les résultats obtenu de déterminer les dotations que percevra la commune et donc des subventions pour son bon fonctionnement.

Notre commune a de nombreuses associations composées de bénévoles qui font la vie du village. Un des engagements d'une association est celui de l'entre-aide. C'est pour cela que j'invite les personnes qui ont un peu de temps de libre et qui disposent d'un véhicule, de rejoindre les bénévoles du transport solidaire. Pour tout renseignements vous pouvez prendre contact en mairie.

Pour ces derniers mots, je soulignerais que les différents services rendus, les réalisations, ne sont possible que grâce à l'ensemble du personnel communal ainsi qu'à l'équipe municipale. Je profite donc de ce bilan pour les en remercier plus particulièrement.

En mon nom et celui du conseil municipal recevez nos meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour l'année 2025.

Le 11 janvier à 11h00 au restaurant municipal, entouré des élus municipaux, je serai heureux de vous présenter les vœux pour 2025.

Joyeuses fêtes de fin d'année.

Votre maire,

Jean Fayolle

Au fil du temps...



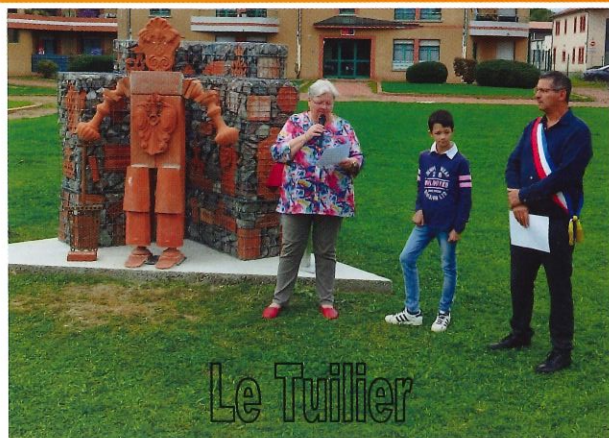
Page 2 : Vie de la commune

Page 3 : Associations

Page 4 : Communication

Vie de la commune

Aménagement / Voirie



Un concours ouvert à la population a été lancé par l'association Culture Animation Patrimoine. Un projet de sculpture mettant en valeur les éléments issus de la fabrication de la tuilerie Boiron de Briennon devait être présenté. Les pièces étaient jusqu'à lors stockées dans les locaux d'un habitant de la commune.

Le Tuilier est né de ce concours, imaginé et créé par le lauréat, un jeune habitant de Briennon Antoine Arriat. Pour la réalisation de cette sculpture il a pu compter sur le soutien matériel et logistique de la mairie, de sa famille et de l'association CAP. Des gabions confectionnés par CAP, composés de pierres et pièces en argile de Briennon ont été positionnés à proximité de l'édifice.

L'inauguration s'est déroulée le 21 septembre 2024 en présence de Mme Boy présidente de l'association CAP, de Monsieur le Maire ainsi que de la fille et la petite fille de Monsieur Boiron propriétaire et directeur de la tuilerie.

Rappel historique : Créée en 1868 et jusqu'à sa fermeture en 1986, la tuilerie a connu une forte activité en comptant jusqu'à 160 ouvriers.

Un verre de l'amitié a été organisé par la municipalité, l'occasion d'exposer une photo de l'époque où l'activité de la tuilerie était en plein essor.



Information recensement



La campagne de recensement se déroulera **du 16 janvier au 15 février 2025**.

Les agents recenseurs de la commune sont **Mme Claire Romary, Mme Maryline Berthet et Mme Laetitia Lafay**. Elles vous seront présentées lors de la cérémonie des vœux.

Questions—réponses:

Comment se déroule le recensement?

Le recensement se fait soit par papier avec l'agent recenseur, soit sur le site internet <https://le-recensement-et-moi.fr/>

Comment savoir si la personne est bien un agent recenseur?

L'agent recenseur est recruté et encadré par la commune. Il possède une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom (voir les modalités du recensement). Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte lors du passage de l'agent recenseur. Elle peut aussi vérifier son identité en téléphonant à la mairie.

Puis-je refuser le recensement?

Lors d'un refus de recensement, vous recevrez une mise en demeure adressée par votre mairie en lettre recommandée. En cas de « refus persistant » ou de « réponse inexacte », vous pouvez même être sanctionné d'une amende.

Le Tennis Club de Briennon



Le club a été créé en 1985 par Fernand Roche, plus connu à Briennon sous le surnom de Doudou où il fut président jusqu'en 1996.

En 1989 le club a commencé les championnats de la Loire, puis en 1992 les championnats par équipe en 1ère série pour les équipes masculines et 2nde série pour les équipes féminines. En 1991, le club comptabilisait une centaine de licenciés, qui fut le nombre maximal que le club ait enregistré.

Lors d'un des anniversaires du club, M. Daniel Contet qui fut n°3 mondial, a répondu présent pour célébrer cet événement. De 1996 jusqu'en 2008 plusieurs présidences se sont succédées: M. Dupuis; Mme Reboul; M. Barnaud.

Depuis 2008 Sylvain Roche a repris la présidence et s'est entouré d'un bureau très engagé pour le club et le village. Diverses manifestations sportives ouvertes à toute la population ont été organisées (tournoi badminton / tennis; tournoi Badminton...).

Aujourd'hui le club compte plus de 70 licenciés et bénéficie de 2 terrains récemment refaits. Pour l'occasion de ses 40 ans en 2025, le club organisera le SAMEDI 7 JUIN une grande manifestation sportive dans le village, qui sera ouverte à toute la population. Elle sera suivie d'une soirée dansante pour clôturer cette journée très spéciale.



La chorale « Confluence »

La chorale « confluence » a été créée à Pouilly sous Charlieu en 2011 sous la direction de Laurence Fargeat. Une quinzaine de membres lui donne vie. Puis l'association a été transférée en 2022 à Briennon. Après une mise

en sommeil suite à la pandémie, de nombreux choristes sont venus grossir les rangs pour porter l'effectif à 30 personnes. Les chanteuses et chanteurs sont répartis en 3 pupitres, les altis, les mezzos et les sopranos. Le répertoire est très varié : chansons françaises, anglo-saxonnes, et gospel. Le groupe se retrouve 3 vendredis par mois, à la salle du port pour répéter les chants, dirigé par la cheffe de chœur.

Notre chorale donne plusieurs représentations dans la région et particulièrement dans les EHPAD pour apporter un peu de joie aux résidents. Chaque fin de saison, nous nous produisons en l'église St Irénée de Briennon. Un large public vient nous applaudir et nous encourager. Nous vous y attendons encore plus nombreux.

Vous aimez la convivialité et le chant, venez rejoindre le groupe, nous manquons de choristes hommes.

Nos prochains concerts publics : le 8 décembre à Melay avec les « Melay singers ».

Pour tous renseignements :

Présidente : Annie Poncet 06 42 42 60 47

Secrétaire : Joelle Duivon : 06 85 45 00 21



Communication



Mairie

04 77 60 80 73

mairie.briennon@wanadoo.fr

<https://briennon.fr>



Déchèterie intercommunale

04 77 69 03 06



Communauté de Communes

04 77 69 03 06

www.charlieubelmont.com



Ecole publique

04 77 60 81 42



Portage de repas

04 77 60 80 73



Cabinet infirmier

04 77 60 02 27



ADMR

04 77 60 37 56

msstdenisdecabane@fed42.admr.org

<http://admr.org>

Civisme et circulation



La sécurisation de la rue de la Libération était l'un des projets du mandat de 2020/2026, les riverains impactés ont été reçu en mairie.

Suite aux constatations faites après la phase provisoire (pose de chicanes amovibles), les retours ont conduit à des ajustements avant la mise en place d'éléments fixes et du marquage au sol, de deux STOP ainsi qu'un passage piéton. Les compteurs routiers vont être positionnés à l'identique de l'étude préliminaire afin de mesurer les vitesses des véhicules.

Infos Pratiques



THD 42

THD 42
Réseau fibre optique d'initiative publique

Rappel: Le programme THD42® prévoit GRATUITEMENT la mise en place de la fibre dans votre logement. Cette fibre n'est pas dédiée à un FAI

(fournisseur d'accès internet). La box du FAI se branche sur la prise THD42

sans intervention de leur part. D'ici 2030 les liaisons cuivre (fils

téléphonique) ne seront plus maintenues. La gratuité de l'installation par THD42® est maintenue

jusqu'au **31 décembre 2025, passé cette date le service deviendra donc payant pour les**

demandeurs.

Etat civil



Naissances

ORGERET Mylann 03/12/2023 — CHAPUIS Cataleya 04/01/2024 — BURELLIER Jarod — PERARD Jonas 14/04/2024 — AUBRY Maddy 22/05/2024 — MAGANA Ézio 19/07/2024 — MOLLON GONNET Louis 15/08/2024 — BACHELET Agathe 31/08/2024 — BECKER Dayan 15/10/2024 — GUENOÛN-OUALID Ely 05/11/2024



Mariage

MILLET Maxime — SAMI Mouna 02/03/2024 ; TALARON Bastien — FAYOLLE Lucille 01/06/2024 ; GALICHON Dimitri — SÉON Inès 22/06/2024 ; LAFAY Rémi — LACHAT Justine 20/07/2024 ; BRIVET Kévin — LAFAY Jennifer 24/08/2024 ; BERGER Adrien - FIOT Mélanie 07/09/2024 ; SEIVE Thierry — VERNET Violaine 26/10/2024



Décès

DUPRE Nathalie épouse BOUZAN 12/01/2024 — DANIÈRE Denise épouse MARTINET 01/02/2024 — JULIAT

Françoise épouse PETIT 21/02/2024 — TISSIER Claudette 06/03/2024 — DUFOURT Marie-Louise épouse BERGER

11/04/2024 — CHARPIN Claudette épouse COLLET 12/06/2024 — WANECQUE Philippe 04/07/2024 — BOUCAUD

Denise épouse LOMBARD 07/02/2024 — BRANCHE Jean-Charles 16/07/2024 — BEURRIER André 11/08/2024 — AUBRET Aline épouse

LAPALUS 16/08/2024 — BEURRIER Marie épouse LAFORET 23/08/2024 — CARBONNEIL François 01/09/2024 — BOYER Yvette épouse

TRONCY 22/09/2024 — MONCORGER Jean 27/09/2024 — VELLEINE Alain 29/09/2024 — JEANCLAUDE Yves 05/10/2024 — ROUVEURE

Erick 21/10/2024 — BENOIT Michel 01/11/2024 — Doucet Alain 20/11/2024 — PUILLET Joseph 23/11/2024

Transfert de compétence assainissement

Commune de BRIENNON

En application de la loi de 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et après plusieurs années de travail collaboratif avec Charlieu Belmont Communauté, la gestion des réseaux d'assainissement et de la station(s) d'épuration de la commune sera effectuée par l'intercommunalité à partir du 1er janvier 2025.

Cependant, ce seront toujours nos employés communaux qui seront chargés de l'exploitation dans le cadre d'une mise à disposition du personnel à la communauté de communes.

Quels changements pour les usagers ?

Les habitants de la commune raccordés au tout à l'égout devront désormais se tourner vers le service assainissement collectif de la communauté de communes pour toute question relative à ce raccordement.

Les coûts de fonctionnement et d'investissement seront assumés par le budget annexe assainissement collectif de Charlieu Belmont communauté. Comme cela devait déjà être le cas dans les communes, ce budget est indépendant du budget général et ne reçoit aucun produit lié à l'impôt. Les recettes de ce budget proviendront exclusivement des redevances prélevées auprès des usagers qui bénéficient du service soit les seuls habitants reliés au tout à l'égout.

Même si les redevances seront désormais votées par Charlieu Belmont communauté :

- Elles seront propres à la commune pendant quelques années jusqu'à une harmonisation,
- Elles seront fonction des besoins d'investissements (renouvellement de la station d'épuration, renouvellement d'un tronçon du réseau d'assainissement collectif, ...) et des charges de fonctionnement (charges de personnel, électricité, entretien, maintenance, ...) du système de la commune.
- Elles apparaîtront sur votre facture d'eau potable.

La commune a conduit une étude de schéma directeur permettant de faire un état des lieux précis des équipements d'assainissement collectif (stations et réseaux). Nous avons défini suite à cela un programme de travaux répartis sur plusieurs années à venir. De nombreux travaux ont déjà été effectués notamment la mise en séparatif des réseaux d'assainissement ou le remplacement de la station d'épuration du bourg.

La commune doit s'engager à transférer un budget d'assainissement équilibré, capable d'assumer les charges de fonctionnement du service. Ainsi, en accord avec CBC le montant des redevances assainissement pour 2025 seront de :

Part fixe = 57,00 € HT

Part variable = 2,14 € HT

Soit une facture de 313,80 € HT pour une consommation annuelle de 120 m³

Ces prix comprennent l'ex redevance communale d'assainissement et l'ex redevance intercommunale des boues qui ont été fusionnées.

Dans les années à venir, la communauté de communes restera en lien direct avec la commune pour planifier les travaux nécessaires et définir les redevances permettant d'assurer l'équilibre du budget.